

PUBLICITÉ C.O.T.

**Convention d'Occupation du domaine Public (C.O.T) pour
l'exploitation d'un « FOOD-TRUCK » sur un emplacement sur la
parcelle cadastrée 0B n° 011**

COMMUNE DE LATHUILE

SAISONS ESTIVALES 2026 ET 2027

ORGANISATEUR :

Commune de LATHUILE

Représentée par Hervé BOURNE — Maire de la Commune

30 route du bout du lac — 74210 LATHUILE

Tél. : 04 50 44 31 43

Mail : mairie@lathuile.fr

OBJET DE LA PUBLICITE :

Convention d'Occupation Temporaire (C.O.T) du Domaine Public, en vue de l'exploitation d'un « FOOD-TRUCK » sur un emplacement sur la parcelle cadastrée B n° 0011 sur les saisons estivales 2026 et 2027.

CARACTERISTIQUES :

Fondement : Ordonnance n° 2017-562 du 19/04/2017 dont les articles L.2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Mode de passation : procédure de publicité préalable à la conclusion d'une C.O.T. sur la parcelle cadastrée 0B n° 011, domaine public communal, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent, en application de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

Il ne s'agit ni d'un marché public, ni d'une concession de service public.

Retrait du dossier de consultation :

✕ Le dossier de consultation des entreprises est mis gratuitement à disposition par téléchargement sur le site internet de la commune, à l'adresse que voici : <https://www.lathuile.fr/>

✕ Pour retirer un dossier de consultation en version « papier », les candidats devront se présenter à l'adresse suivante aux horaires d'ouverture au public :

Commune de LATHUILE

30 route du bout du lac — 74210
LATHUILE

Tél. : 04 50 44 31 43

Mail : mairie@lathuile.fr

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

- **Publicité** : Site internet de la commune : <https://www.lathuile.fr/>

- **Négociations** : la Commune se réserve le droit de procéder ou pas, à une phase de Négociation de l'offre, à la fois sur le plan technique et financier.

- **Date limite de réception des offres** : le 24 juin 2026 à 17 h 00.

- **Caractéristiques générales de l'AOT** : Petite restauration de type « food-truck ».

- **Durée de la COT** : 2 saisons, soit de la date de la signature de la convention au 20 septembre 2027.

Date de parution du présent avis sur le site internet de la commune : 10 juin 2026.